

Annexe 20 – Épreuve de contrôle du BTS - BTS métiers des services à l'environnement**Sous-épreuve U22 - Sciences-physiques et sciences et technologies des systèmes****Grille nationale d'évaluation**

Numéro du candidat :

Nom et Prénom du candidat :

Académie :

Date de l'épreuve :

CRITÈRES D'ÉVALUATION	Niveau de maîtrise			
	TI	I	S	TS
Maitrise des connaissances scientifiques et technologiques constituant le cadre de référence des activités professionnelles				
Aptitude à mobiliser des connaissances dans une situation professionnelle définie				
Qualité de la réflexion et du raisonnement scientifique				
Rigueur et efficacité de l'expression orale				
TI : très insuffisant – I : insuffisant – S : satisfaisant – TS : très satisfaisant	Note : /20			

Appréciation portée par l'examineur :

Nom et signature de l'examineur :